

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 16 novembre 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification (FDE 05)
- Statuts du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEpB)
- Promesse d'achat des parcelles C 1141, 1145, 1331, 1332 à SCCV Les Granges de la Clarée
- Demande de subvention au Conseil Régional pour acquisition foncière
- Mise en place d'une Participation pour le financement des Voiries et Réseaux publics
- Autorisation d'installation d'une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro
- Convention de répartition et refacturation des charges transférées en 2011 à la CCB
- Demande de Fonds de Solidarité Locale au Conseil Régional pour une aire de jeux
- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse liant la CCB et l'ensemble des communes à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes
- Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement

Val-des-Prés, le 10 Novembre 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes (FDE05)

Après avoir entendu le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le département, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification pour la constitution d'un Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME 05), tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Statuts du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEpB)

Après avoir entendu le projet de statuts du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB) ayant pour compétences celles relatives à l'éclairage public, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, en approuve la constitution ainsi que les statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Promesse d'achat des parcelles C 1141, C 1145, C 1331, C 1332 à SCCV Les Granges de la Clarée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles C 1141, C 1145, C1331 et C 1332 d'une superficie totale de 731 m² appartenant à la SCCV Les Granges de la Clarée, au prix de 109.650 € HT, pour y réaliser un équipement public,
- autorise le Maire à signer un compromis avec la SCCV Les Granges de la Clarée pour l'acquisition de ces parcelles avant le 30 juin 2012.

Demande de subvention au Conseil Régional pour acquisition foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition des parcelles C1141, 1145, 1331 et 1332, d'une superficie totale de 731 m² appartenant à la SCCV Les Granges de la Clarée, au prix de 109.650 € HT, pour y réaliser un parking public gratuit et une aire de jeux,
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à réaliser un équipement public sur les parcelles acquises avec l'aide de la Région, dans un délai de quatre ans, et à ne pas aliéner ces parcelles pendant un délai de dix ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T de l'acquisition : 109.650 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 54.825 €
 - autofinancement de la commune 50% : 54.825 €

Mise en place d'une Participation pour le financement des Voiries et Réseaux publics

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Autorisation d'installation d'une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise monsieur Luc HUMBERT à installer une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro, devant son chalet d'estive cadastré F 188, dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme n°PC00517411H 0007,
- précise qu'en cas de création d'un service d'assainissement non collectif desservant plusieurs chalets, le chalet faisant l'objet de la présente autorisation devra être raccordé au collectif.

Convention de répartition et refacturation des charges transférées en 2011 à la Communauté de Communes du Briançonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention permettant :
 - pour l'exercice 2011, une prise en charge de façon équitable des charges transférées payées par chacune des collectivités en 2011, en autorisant la refacturation entre collectivités. La contribution de la commune de Val-des-Prés sera ramenée à zéro euro ;
 - pour l'exercice 2012, aux communes de refacturer et reverser à la CCB toutes opérations réalisées par ses soins concernant l'activité des compétences transférées en 2011,
- autorise le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais.

Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2012, pour l'installation d'une aire de jeux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation d'une aire de jeux à La Vachette pour un montant estimatif de 42.900 € HT
- sollicite du Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 42.900,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Général 40% : 17.160,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 10.740,00 €

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse liant la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes à la Caisse d'Allocations Familiales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant 2011 au Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 liant la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes, pour intégrer les actions de Saint Chaffrey au CEJ,
- autorise le Maire à signer l'avenant avec la Caisse d'allocations Familiales des Hautes-Alpes.

Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Val-des-Prés, le 23 Novembre 2011
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes (FDE 05)

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Comité Syndical de la FDE 05 en date du 26 septembre 2011 approuvant les statuts pour la constitution d'un Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME 05), conformément aux textes en vigueur, et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir entendu le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le département, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification pour la constitution d'un Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME 05), tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Statuts du Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais (SIEpB)

Monsieur le Maire informe que la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Électrification des Hautes-Alpes (FDE 05) entraîne le retrait des compétences du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Briançonnais (SIEB) en matière d'électrification rurale. Il donne lecture de la délibération du SIEB en date du 26 octobre 2011 approuvant les statuts pour la constitution d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'Éclairage public du Briançonnais (SIEpB), ayant pour compétence l'éclairage public.

Après avoir entendu le projet de statuts du Syndicat Intercommunal d'Éclairage public du Briançonnais (SIEpB) ayant pour compétences celles relatives à l'éclairage public, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, en approuve la constitution ainsi que les statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Promesse d'achat des parcelles C 1141, C 1145, C 1331, C 1332 à SCCV Les Granges de la Clarée

Monsieur le Maire rappelle que la SCCV Les Granges de la Clarée propose de vendre à la commune les parcelles C 1141, C 1145, C 1331, C 1332 d'une superficie totale de 731 m² à La Vachette. Le prix est fixé à 150 € HT le m², soit 109.650 € HT. Le Maire propose de faire l'acquisition de ce terrain pour y réaliser un équipement public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles C 1141, C 1145, C1331 et C 1332 d'une superficie totale de 731 m² appartenant à la SCCV Les Granges de la Clarée, au prix de 109.650 € HT, pour y réaliser un équipement public,
- autorise le Maire à signer un compromis avec la SCCV Les Granges de la Clarée pour l'acquisition de ces parcelles avant le 30 juin 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle la décision d'acheter les parcelles C 1141, C 1145, C 1331, C 1332 d'une superficie totale de 731 m², à la SCCV Les Granges de la Clarée pour un montant de 109.650 € H.T. Il propose de solliciter une subvention pour acquisition foncière auprès du Conseil Régional pour la réalisation d'un parking public gratuit et d'une aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition des parcelles C 1141 de 11 m², C 1145 de 19 m², C1331 de 689 m² et C1332 de 12 m², soit une superficie totale de 731 m² appartenant à la SCCV Les Granges de la Clarée, au prix de 109.650 € HT, pour y réaliser un parking public gratuit et une aire de jeux,
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à réaliser un équipement public sur les parcelles acquises avec l'aide de la Région, dans un délai de quatre ans, et à ne pas aliéner ces parcelles pendant un délai de dix ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T de l'acquisition : 109.650 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 54.825 €
 - autofinancement de la commune 50% : 54.825 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mise en place d'une Participation pour le financement des Voiries et Réseaux publics

Monsieur le Maire rappelle que les articles L 332-6-1-2° d, L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Il propose d'instituer cette mesure sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation d'installation d'une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de monsieur Luc HUMBERT pour installer une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro, devant son chalet d'estive cadastré F 188, dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme n°PC00517411H0007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise monsieur Luc HUMBERT à installer une fosse septique sur la parcelle privée communale F 1194 à La Caro, devant son chalet d'estive cadastré F 188, dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme n°PC00517411H0007,
- précise qu'en cas de création d'un service d'assainissement non collectif desservant plusieurs chalets, le chalet faisant l'objet de la présente autorisation devra être raccordé au collectif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de répartition et refacturation des charges transférées en 2011 à la Communauté de Communes du Briançonnais

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 6 juin 2011, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en matière de gestion, d'entretien et de développement de l'Ecole des Beaux Arts ; d'action sociale et socioculturelle d'intérêt communautaire, notamment avec la MJC ; de gestion, d'aménagement et d'entretien des salles de cinéma classées « Art & Essai ».

Il expose que :

- pour faciliter la répartition des charges transférées de l'exercice 2011, la date effective du transfert des charges a été fixée au 1^{er} juillet 2011,
- le montant cumulé des charges effectivement payées dans le courant de l'année 2011 pour les compétences transférées par arrêté préfectoral du 6 juin 2011 doit être supporté à hauteur de 50% par la commune concernée, et 50% par la CCB ,
- à compter de l'exercice 2012, l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles de ces compétences relèvent exclusivement de la CCB,
- les facturations et reversements entre collectivités se font par voie de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention permettant :

- pour l'exercice 2011, une prise en charge de façon équitable des charges transférées payées par chacune des collectivités en 2011, en autorisant la refacturation entre collectivités. La contribution de la commune de Val-des-Prés sera ramenée à zéro euro ;
 - pour l'exercice 2012, aux communes de refacturer et reverser à la CCB toutes opérations réalisées par ses soins concernant l'activité des compétences transférées en 2011,
- autorise le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2012, pour l'installation d'une aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle que la population à La Vachette augmente, avec notamment la livraison de vingt cinq logements sociaux début 2012, et qu'il n'existe pas d'équipements publics pour les jeunes. Il propose de réaliser une aire de jeux sur une parcelle communale avec un terrain multisports, pour un montant estimatif de 42.900 € H.T., et de solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du FSL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la réalisation d'une aire de jeux à La Vachette pour un montant estimatif de 42.900 € H.T.
- sollicite du Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2012, une subvention la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 42.900,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Général 40% : 17.160,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 10.740,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse liant la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes à la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire rappelle :

- que des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ont été signés entre certaines communes de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes-Alpes pour permettre le financement par la CAF des activités jeunesse réalisées par ces communes et sur le territoire de la CCB,
- que le CEJ signé avec la commune de Saint Chaffrey est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et que le renouvellement des actions sur Saint Chaffrey et leur intégration au CEJ nécessite la signature d'un avenant 2011 au CEJ 2010-2013 liant la CCB et l'ensemble des communes,
- qu'il s'agit d'un contrat « d'objectifs et de financement qui contribue au développement et au maintien d'un accueil destiné aux enfants et aux jeunes » et que la CAF souhaite, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire compétentes en matière d'enfance et de jeunesse signent ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant 2011 au Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 liant la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes, pour intégrer les actions de Saint Chaffrey au CEJ,
- autorise le Maire à signer l'avenant avec la Caisse d'allocations Familiales des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe que la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a procédé à la réforme de plusieurs taxes qui prennent désormais l'appellation de « taxe d'aménagement » (articles L 331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme). A compter du 1^{er} mars 2012, la TA se substitue notamment à la TLE (taxe locale d'équipement), à la TDENS (taxe départementale des espaces naturels et sensibles), et à la TDCAUE (taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Dans les communes dotées d'un POS ou PLU la taxe d'aménagement est instituée de plein droit, mais le Conseil Municipal doit en fixer le taux avant le 30 novembre 2011. Pour la part départementale, elle est instituée et son taux est fixé par délibération du Conseil Général. Sont soumises à cette taxe les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, et qui nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 3% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Novembre 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

10 Novembre 2011

Date d'affichage :

10 Novembre 2011

L'an deux mil onze et le seize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement

Monsieur le Maire informe que la commune ne disposant pas de local de stockage pour entreposer le sel de déneigement, le Département peut mettre à disposition de faibles quantités de sel, sous réserve de disponibilité, par voie de convention. La participation financière est calculée sur la base du prix du marché de fourniture en cours majoré d'une participation pour frais de gestion de 5% en 2011, auquel s'ajoute la mise à disposition éventuelle d'un engin de chargement et d'un chauffeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK